

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	Niger		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-NE-03 Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez		
Coût total	Coût total estimé: 67 000 000 EUR (dont 37 000 000 EUR de l'AFD : 30 000 000 EUR en prêt et 7 000 000 EUR en subvention) Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 30 000 000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Approche projet Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD)		
Code CAD	31110	Secteur	Sécurité alimentaire
Domaine d'intervention du Fonds fiduciaire	Objectif n° 2 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience.		
Domaine d'intervention du Plan d'action de La Valette	Domaines 1.1 : Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Dans les régions d'Agadez et de Tahoua, le projet appuiera le développement d'une agriculture durable et intensive en main d'œuvre reposant sur des exploitations familiales plus performantes (rendement, qualité, gestion...) et dont l'activité est orientée vers le marché. Pour cela le projet réalisera des aménagements et des infrastructures destinés à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'à la protection et à l'accroissement des disponibilités en terres et en eau pour l'agriculture dans un contexte fortement marqué par les effets des changements climatiques. Il financera également le développement d'équipements destinés à mieux valoriser la production, en favorisant notamment les conditions d'accès au marché, et renforcera l'accès des producteurs agricoles et des autres acteurs des filières à des services financiers et non financiers adaptés.

Le projet interviendra sur 19 communes (13 de Tahoua et 6 d'Agadez) qui constituent deux grands pôles de développement agricole : la région de l'Air avec son débouché commercial d'Agadez et, à Tahoua, la vallée de Badaguichiri, et ses extensions amont et aval, organisées autour de plusieurs marchés de regroupement. La population de la zone d'intervention du

projet est estimée en 2015 à 1 538 000¹ dont 675 000 bénéficieront directement ou indirectement de ses actions.

Le projet financera la réalisation d'investissements structurants, via les communes et les régions à qui il apportera des dotations budgétaires ciblées (sur un ou des investissements spécifiques planifiés dans le cadre du projet) à travers l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT).

Ces 2 régions (532.836 habitants pour la région d'Agadez² et 3.711.652 habitants dans la région de Tahoua en 2015, sur la base des chiffres du recensement de 2012 et des taux de croît officiel) sont connues comme des régions où les producteurs ont un capital de savoir-faire dans la restauration des terres et des systèmes de production résilients, mais sont de plus en plus fragilisés par les phénomènes climatiques. Ces deux régions sont aussi connues au Niger pour être les régions dont les jeunes migrent en saison sèche vers la Libye et l'Algérie, certains étant tentés d'aller vers l'Europe en suivant le mouvement des migrants ouest-africains (ghanéens, nigériens, etc.). Ce financement permettra d'augmenter très significativement (plus du double, voire du triple pour les actions environnementales) les réalisations en matière d'aménagements hydro-agricoles et sylvo-pastoraux à grande échelle, sécurisant sur le long terme des terres agricoles et pastorales fortement menacées de dégradation. La mobilisation d'une importante main d'œuvre rurale non qualifiée (jeunes, femmes) sur plusieurs mois de l'année, chaque année, pour réaliser des activités d'aménagements à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) permettra de distribuer des revenus significatifs. Ces revenus seront réutilisés dans l'acquisition des biens des ménages et des équipements de production pour les hommes, et, pour les femmes, dans la recapitalisation du ménage (achats de petits ruminants...), la reconstruction du capital social et le recouvrement de la dignité, souvent mis à mal par l'extrême pauvreté, comme l'AFD a pu l'expérimenter depuis 2007 sur différents projets dans les régions de Tahoua, Zinder et Diffa. Le produit de ces travaux HIMO pourra également servir d'apport personnel, et ainsi permettre un effet de levier, pour mobiliser des crédits supplémentaires qui pourront être obtenus auprès des institutions financières partenaires du projet. Concernant les migrations saisonnières, l'impact de ces anciens projets était très net : la migration était surtout économique et les activités « cash for work » fournissaient plus de revenus que la migration, permettant aussi aux populations locales de rester vivre et travailler dans leurs villages d'origine et auprès de leurs familles.

Les actions du projet en matière d'amélioration des services financiers et non financiers passeront par l'établissement de partenariats avec les institutions financières, les services techniques et les chambres d'agricultures. Ces partenaires bénéficieront d'un appui méthodologique et de conseils pour développer/améliorer leurs activités à destination des acteurs des filières agricoles ainsi que de renforcement institutionnel pour les services techniques et les chambres d'agriculture.

Le projet développera des actions spécifiques, ou proposera des modalités adaptées, en faveur des jeunes et des femmes afin de les conforter dans leurs initiatives et de renforcer leur implantation dans les tissus économiques locaux afin de réduire la pauvreté chez ces populations vulnérables et de limiter les phénomènes d'immigration.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative 3N (« Les Nigériens nourrissent les Nigériens ») et son plan d'accélération élaboré en 2014, dont l'objectif spécifique est de renforcer les

¹ Sur la base du recensement 2012 et de projections établies sur la base des taux utilisés par l'Institut national des statistiques du Niger.

² La région d'Agadez est relativement peu peuplée par rapport aux autres régions du Niger, mais avec une superficie de 667.799 km², elle est la plus grande région du Niger et représente 52.6% du territoire national.

capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises et aux catastrophes. Il contribue donc aussi à la mise en œuvre de l'alliance « AGIR³ » au Niger.

Un financement additionnel du « Fonds fiduciaire d'urgence pour la stabilité et pour lutter contre les causes profondes de migration irrégulière et les personnes déplacées en Afrique » de 30 M€ permettrait de financer davantage d'activités génératrices d'emplois (notamment pour les jeunes ruraux) grâce à l'augmentation des terres irrigables disponibles et des opportunités économiques dans les différents segments des filières agricoles et favoriserait ainsi l'augmentation de la production agricole dans les régions de Tahoua et surtout dans la région d'Agadez.

Le financement additionnel du fonds fiduciaire permettra également de quasiment doubler le nombre d'infrastructures de désenclavement et d'amélioration des conditions de mise en marché (structures de stockage et/ou de conservation et de transformation), de multiplier par deux l'effectif d'entrepreneurs des filières agricoles bénéficiaires de crédit et de renforcer le volet d'appui à la gouvernance et de renforcement de capacités, qui bénéficiera à de nombreux acteurs (ANFICT, FISAN, HC3N, Institutions financières, communes, régions de Tahoua et d'Agadez, services techniques, RECA/CRA)⁴.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

Le Niger est un pays sahélien, enclavé, couvrant une superficie de 1 267 000 km² soit deux fois la superficie de la France. La population nigérienne atteint environ 19 millions d'habitants fin 2014. Avec une croissance démographique parmi les plus élevées au monde (+3,9% par an, soit environ 700 000 habitants supplémentaires tous les ans) et un taux de fécondité de 7,6 enfants par femme (le niveau le plus élevé au monde), la population connaît une croissance rapide et pourrait atteindre 35 millions d'habitants en 2030, pour devenir en 2050 le pays le plus peuplé de la zone sahélienne avec 63 millions d'habitants. La population est jeune (52% des habitants ont moins de 15 ans), peu alphabétisée (29%), concentrée dans le sud du pays (85%) et en zone rurale (84%). Le pays occupe en 2014 la 188^{ème} position sur l'échelle de l'Indice de Développement Humain 2015, avec près de 50% de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national⁵. La situation s'améliore néanmoins en termes de mortalité infantile et de scolarisation.

L'agriculture et l'élevage emploient plus de 85% de la population active. Chaque année, entre 15 à 20% de ces populations (2 à 3 millions de personnes) se trouve en insécurité alimentaire, même en année de production agricole excédentaire.

Le Niger est traditionnellement un pays d'émigration, d'immigration et de transit. Mais les migrations sont essentiellement des migrations saisonnières (après les récoltes, entre janvier et avril), internes au Niger ou vers les pays voisins, y compris vers la Libye et l'Algérie pour les populations du nord du pays. À ce jour, le Niger n'est pas un pays connaissant une forte migration avec l'Europe, à la différence d'autres États d'Afrique de l'Ouest. Mais le pays (et plus particulièrement la ville d'Agadez) est un des principaux points de passage⁶ pour les

³ <http://www.oecd.org/fr/sites/rpca/agir/>

⁴ ANFICT : Agence nationale pour le financement des collectivités territoriales
FISAN : Fonds d'investissements pour la sécurité alimentaire
HC3N : Haut-commissariat à l'initiative 3 N (Les Nigériens nourrissent les Nigériens)
RECA : Réseau des chambres d'agriculture; CRA : Chambre régionale d'agriculture

⁵ Source : World Development Indicators, Banque Mondiale.

⁶ Les autorités nigériennes estiment qu'environ 150.000 migrants seraient passés par Agadez en 2015

migrants ouest-africains cherchant à atteindre l'Union européenne, via la Méditerranée⁷. En outre, avec une telle croissance démographique (taux moyen de 3,9% entre 2001 et 2012), il est probable qu'un nombre croissant de nigériens chercheront dans un proche avenir à migrer aussi vers l'Europe, à l'instar des autres pays ouest africains.

Dans un contexte marqué par une très forte croissance démographique et une insécurité régionale multiforme (trafics illicites, progression d'idéologies radicales, présence de combattants djihadistes dans tous les pays frontaliers du Niger) rendant ce pays particulièrement vulnérable, il est urgent d'investir à une échelle suffisante pour augmenter les perspectives d'avenir des millions de jeunes nigériens en leur offrant des opportunités économiques et une place digne dans la société.

2.2.2. Contexte sectoriel : Politiques et enjeux

En avril 2012, le Niger a adopté une nouvelle politique de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : l'initiative 3N (« Les Nigériens nourrissent les Nigériens »), dont l'objectif spécifique est de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises et aux catastrophes. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative 3N, spécifiquement dans 3 de ses axes :

- l'axe 1 « Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques » (1.1 Développement et diversification des cultures irriguées (toutes saisons), 1.4 Gestion durable des terres et des ressources naturelles) ;
- l'axe 2 « Valorisation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux » (2.1 conservation et transformation des produits, 2.2 amélioration des infrastructures et des circuits de commercialisation) ;
- et l'axe 5 « Création d'un environnement favorable pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable » (5.1 renforcement des capacités des acteurs, 5.4 facilitation de l'accès aux financements).

Début 2014, l'Initiative a été complétée par un « Plan d'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative 3N pour 2014 et 2015 », qui se focalise sur les programmes prioritaires suivants (i) Mise en place de plateforme de services intégrés ou « Maisons des Paysans » ; (ii) Maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (iii) Accroissement et diversification des productions animales ; (iv) Restauration et protection des terres et des eaux à travers les activités HIMO et génératrices de revenus ; (v) Amélioration de la nutrition; (vi) Conservation, transformation et commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales. En s'inscrivant dans une perspective de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et de renforcement de la résilience des populations dans les territoires ruraux des régions de Tahoua et Agadez, le projet contribuera directement aux programmes ii, iv et vi, et aux autres dans une moindre mesure.

Le Haut-commissariat de l'Initiative 3N est pleinement impliqué dans la conception du projet et ce projet a été explicitement inclus dans la contribution présentée par le Président Issoufou au cours du Sommet de La Valette en Novembre 2015.

⁷

D'après " IRREGULAR MIGRATION: CHALLENGES AND SOLUTIONS", MIDWA 2015 Conference Research Paper , Prepared by Altai Consulting for IOM under the EU funded FMM West Africa Project ABUJA - OCTOBER 2015 : "Niger is a country of emigration, immigration and transit. As the last country before the Sahara, it is a key location along both the Western and Central Mediterranean routes and the recent increase in flows to Europe (particularly in 2014) has also seen an increase in flows through Niger. Niger is probably the biggest transit country for migrants aiming for North Africa and Europe. 80% of emigration from Niger occurs within West Africa and 20% to the rest of the world. Nigeriens are thought to migrate primarily to Nigeria, Libya, Côte d'Ivoire and Benin. Immigration to Niger concerns Nigerians, Malians, Senegalese and Gambians who are attracted by job opportunities in mines or urban services, but also by the fact that Niger is the launching pad to Europe ».

La création d'un Fonds d'investissement pour le Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) a été prévue dans la stratégie de l'Initiative 3N et il est en cours de mise en place. Parmi les objectifs visés figurent : i) l'appui aux collectivités territoriales que sont les communes et les régions, ii) l'encouragement à l'installation des jeunes ruraux et l'entreprenariat des femmes dans les différents segments des filières, iii) la stimulation des investissements privés en encourageant l'intervention des banques. Ce fonds contribuera à renforcer les capacités de financement de l'ANFICT et de la BAGRI (Banque Agricole du Niger). Il prendra également en charge le renforcement des capacités d'innovation des acteurs par des subventions pour des prestations ciblées de la recherche et du conseil, des formations, de l'expertise et des études stratégiques.

Ainsi les orientations suivantes ont été définies : i) Axe1 : renforcer les capacités de financement et de refinancement de la BAGRI par l'ouverture dans cette banque d'un guichet crédit et d'une ligne de refinancement des IMF ; ii) Axe2 : appuyer l'ANFICT qui sera l'instrument de l'Etat pour le financement des infrastructures structurantes des communes en renforçant ses moyens ; et iii) Axe3 : mettre en place des subventions à la production pour soutenir les populations vulnérables, et pour prendre en charge les activités de recherche d'accompagnement, d'appui conseil et de formation qui concourent à l'amélioration de la productivité, la sécurisation de la production, la transformation et la mise en marché des produits. A chaque axe correspond un guichet spécial visant à financer des activités et/ou l'acquisition de biens et de services précis pour des bénéficiaires bien ciblés à des conditions bien définies et dans le sens d'exercer un effet levier sur le dispositif global de financement.

Le projet contribue à l'I3N et s'inscrit totalement dans le FISAN aussi bien pour ce qui concerne le respect des mécanismes de financement que d'alignement sur les modalités de leurs mises en œuvre. Il respectera de fait également les dispositions de la Stratégie sur la Petite Irrigation au Niger (SPIN) puisque celles-ci doivent se conformer au FISAN.

Le présent projet répond aux enjeux suivants : 1) l'insécurité croissante dans la sous-région et l'importance que les 2 zones ciblées par le projet ne tombent pas à leur tour dans les niveaux de violence connus à leur périphérie immédiate au Nord-Mali, en Libye ou au Nord-Est Nigeria ; 2) la nécessaire adaptation aux changements climatiques en cours par la sécurisation des ressources en terres et en eau et la promotion, dans ce contexte, de systèmes de production durable et pourvoyeurs d'emplois rémunérateurs, 3) l'importance de l'accès aux financements pour accroître la productivité et renforcer la résilience des ménages face aux crises récurrentes (alimentaires, climatiques) ; 4) les perspectives d'activité économique licite, immédiatement via une approche « cash for work », secondairement par l'activité agricole à des jeunes qui seraient sinon tentés par l'immigration, les trafics et/ou la violence ; 5) la bonne articulation avec les projets financés par d'autres bailleurs dans la zone (FIDA, DANIDA, GIZ et UE notamment) ; 6) le peu de financements accordés par l'aide internationale dans la région d'Agadez, alors qu'elle constitue un des principaux carrefours des routes migratoires en Afrique de l'Ouest.

2.3. Enseignements tirés

Le projet permettra aussi de poursuivre et étendre les activités financées par l'AFD (et antérieurement par d'autres bailleurs : KfW, FIDA) dans le cadre du Projet « d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri » dans la région de Tahoua, notamment les activités identifiées dans le schéma d'aménagement du bassin versant qui sera achevée en 2016.

Le Projet « Aménagement et gestion du bassin versant de Badaguichiri » (qui est dans sa dernière année d'exécution 2016/2017) a pour objectif la sécurisation et l'intensification de l'exploitation des terres de vallées, la restauration et l'aménagement des terres dégradées des

plateaux et les pâturages, le renforcement des capacités de gestion, par les bénéficiaires, de l'eau et de l'ensemble des ressources naturelles. Le projet a 5 composantes : i) Planification communale et stratégie intercommunale d'aménagement de l'espace et des ressources naturelles, ii) Sécurisation foncière et gestion équitable et durable des ressources naturelles, iii) Aménagements et infrastructures communales pour la gestion des terres et de l'eau, iv) Valorisation des terres restaurées, v) Coordination-gestion.

L'expérience de gestion du bassin versant de Badaguichiri pourra servir à l'intervention dans la région d'Agadez, notamment dans les vallées de l'Air qui présentent les mêmes problématiques de gestion des ressources pour la production, mais aussi dans les autres unités agro-écologiques (cuvettes, plaines...).

2.4. Actions complémentaires

Sur l'ensemble des composantes, le présent projet envisagé par le Gouvernement nigérien et l'AFD pour les régions d'Agadez et Tahoua est proche en termes de démarche et d'objectifs de deux autres projets, l'un financé par le FIDA sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'agriculture, pour 200 MUS\$ non encore totalement mobilisés, l'autre par la coopération danoise pour 25 M€:

- Le FIDA a financé deux projets sur ce thème (PASADEM⁸, PPI-Ruwanmu⁹ dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder). Une généralisation de cette approche dans les régions de Zinder, Tahoua et Maradi est en cours, à travers la mise en route du ProDAF¹⁰ ;
- La Coopération danoise (DANIDA) met en œuvre des appuis similaires dans les régions de Diffa et Zinder, avec des appuis complémentaires aux petites entreprises. Ce projet de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique Agricole (PECEA) a démarré en 2015, et est mis en œuvre par la Coopération suisse (Composante 1) et la Banque Mondiale (Composante 2). La Coopération danoise a également sollicité l'appui de l'AFD pour compléter le dispositif de fonds de garantie prévue dans son projet PECEA, qui serait géré par la Société sahélienne de financement (SAHFI), fonds de garantie qui bénéficie déjà d'une contre-garantie ARIZ¹¹.

Par ailleurs, la Coopération luxembourgeoise (LuxDev) prévoit un projet de création d'emploi dans les régions d'Agadez et de Zinder également co-financé par le 'Fonds Fiduciaire' (EUTF). Le projet en question, a pour objectif de développer les compétences professionnelles et l'amélioration de l'employabilité pour les jeunes dans ces deux régions pour un montant total de 25,3 millions d'euros, dont 6,9 millions seront financées par le EUTF. Etant donnée leur complémentarité et gestion commune, ces deux projets seront piloter de manière conjointe.

De même, la Coopération suisse démarre un programme dans les régions de Maradi et Dosso, dont certaines composantes ont trait aux infrastructures rurales et aux institutions de micro finance, en plus d'appuis à la petite irrigation privée.

⁸ Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement des ménages dans la région de Maradi (en cours).

⁹ Projet de petite irrigation Ruwanmu (en cours).

¹⁰ Programme de développement de l'agriculture familiale dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (2015-2023).

¹¹ ARIZ est un dispositif de partage de risque financé par l'AFD, qui est destiné à faciliter l'accès au financement des très petites, petites et moyennes entreprises et des institutions de micro-finance. Il a pour but de soutenir les projets de création et de développement des TPE/PME, grâce à l'implication croissante des institutions financières dans leur financement. Une convention de contre garantie de portefeuille ARIZ a été signée le 28 août 2015 entre l'AFD et l'unique fonds nigérien de garantie (la Sahélienne de financement, SAHFI) en vue de l'élargissement et de l'augmentation de son portefeuille de garantie aux petites et moyennes entreprises (PME).

La Banque Mondiale finance également le projet à couverture nationale de développement des exportations et des marchés agro-pastoraux (PRODEX), avec lequel des complémentarités et des synergies sont possibles. Elle instruit en outre actuellement un projet « Agriculture climato-intelligente ».

La Coopération Allemande est un partenaire historique des régions d'Agadez et de Tahoua (ainsi que de Tillabéri) et elle mène actuellement quatre projets touchant au développement rural dans ces régions. Il s'agit du PROMAP, qui bénéficiait jusqu'en décembre 2015 d'un co-financement de l'Union Européenne, et du PRODEC pour la GIZ et du PICCT et du PISA pour la KFW. Ces quatre projets constitueront des partenaires incontournables pour le projet en formulation qui devra coordonner ses interventions avec eux dans les domaines de l'appui aux collectivités territoriales et à l'ANFICT (PRODEC et PICCT), de l'investissement dans le domaine de l'irrigation (PISA) et du renforcement des services d'appui conseils et des organisations paysannes (PROMAP)¹². Le PROMAP intervient également sur le suivi piézométriques des nappes phréatiques des zones concernées par le projet, il y aura là aussi une complémentarité à développer autour des aménagements hydro-agricoles et des comités de gestion qui seront mis en place ou renforcés.

La Direction Générale du Génie Rural met en œuvre, à Tahoua et à Agadez, différents projets d'aménagements hydro agricoles, financés par la BAD, qui localement peuvent avoir des impacts très importants et qui devront être pris en compte lors des planifications avec les collectivités territoriales. Compte tenu de l'importance des besoins en investissements dans les domaines de l'agriculture et de la préservation des ressources naturelles, mais également de la faiblesse des services financiers et non financiers disponibles à l'échelle des régions d'Agadez et de Tahoua, le projet viendra compléter les interventions en cours dans un souci de complémentarité et de cohérence avec les autres actions. Il constituera la plus importante source de financement en matière de développement rural des communes ciblées et le principal soutien aux services techniques et aux organisations professionnelles.

2.5. Coordination des donateurs

La coordination sectorielle est effectuée à Niamey à travers le groupe « sécurité alimentaire » dont l'UE assure la coordination. Ce groupe assurera la coordination stratégique entre les différentes interventions et assurera le dialogue politique avec les autorités nigériennes.

3. DESCRIPTION DETAILLÉE

3.1. Objectifs

L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement les conditions de production et la valorisation économique des produits agricoles dans les régions de Tahoua et d'Agadez, à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leurs mises en marché à travers les investissements des collectivités territoriales ;
2. Faciliter l'accès aux institutions financières des acteurs des filières agricoles ;
3. Améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés.

¹² Promotion de l'Agriculture Productive (PROMAP), Programme d'Appui à la Décentralisation et la Bonne Gouvernance (PRODEC), Programme d'Investissement et de Capacitation des Collectivités Territoriales (PICCT), Promotion de la Petite Irrigation et de la Sécurité Alimentaire (PISA).

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Le projet est organisé en quatre composantes, trois opérationnelles et une de pilotage et de gestion :

- Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaires nécessaire au développement durable des productions agricoles et leurs mises en marché
- Composante 2 : Amélioration de l'accès au crédit agricole.
- Composante 3 : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles.
- Composante 4 : Pilotage et gestion du Projet.

Les activités identifiées ont été regroupées autour de 9 résultats attendus. Les interventions du projet permettront, à travers des investissements portés par les collectivités territoriales, une mobilisation et une valorisation accrue des ressources en eaux (aménagement), la protection des ressources et du potentiel productif et le développement des infrastructures marchandes sur une zone clairement délimitée et des communes formellement identifiées. Les aménagements réalisés par le projet vont accroître la disponibilité en terres irriguées et permettre de développer de nouvelles activités, prioritairement en faveur des jeunes ruraux et des femmes afin de leur faciliter l'accès à une autonomie sociale et économique.

Les principes du FISAN seront appliqués pour le financement des investissements publics et privés ainsi que les documents de politiques et les stratégies du gouvernement dans les domaines d'intervention du projet comme la gestion des infrastructures ou l'appui conseil et la vulgarisation.

1) Composante 1 : Mise en œuvre d'investissements collectifs à caractère public en faveur des chaînes de valeur et appui à la maîtrise d'ouvrage déléguée

La composante 1 englobe l'ensemble des résultats et activités qui doivent permettre la réalisation et la gestion pérenne d'investissements structurants pour le développement de la production agricole et sa valorisation sur le marché. Elle permettra de financer des investissements collectifs à caractère public en faveur des filières agricoles : infrastructures ou équipements lourds de protection du milieu, de production agricole, de collecte, de transformation et de vente.

Sur la base des schémas d'aménagement existants (notamment celui du bassin versant de Badaguichiri) et d'une concertation étroite avec les acteurs concernés (notamment les 2 conseils régionaux et l'État), les investissements collectifs à financer seront déterminés et inscrit dans les plans annuels d'investissements des collectivités territoriales. L'étude de faisabilité a d'ores et déjà pu identifier des infrastructures à réaliser sur la base des documents de planification des collectivités ou des services techniques. Une actualisation sera toutefois nécessaire pour tenir compte des interventions qui auraient pu avoir lieu d'ici le démarrage du projet. Sont notamment envisagés : 1) l'aménagement et la construction de petites infrastructures hydrauliques de gestion des écoulements (seuils d'épandage et d'infiltration ou barrages souterrains, épis de rejet, cordons pierreux, etc.) pour la protection des terres contre l'érosion hydrique et leur reconstitution, le rechargement des nappes phréatiques, l'amélioration des systèmes d'irrigation et la gestion de l'eau ; 2) des actions de restauration de terres pour contrôler l'érosion et l'ensablement des ouvrages hydrauliques et les terres de cultures (reboisement, enherbement) ; 3) des aménagements de jardins et des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits ; 4) des marchés de regroupement, pour les transactions de gros/demi-gros, ainsi que leur « grappe de marchés de collecte », pour la collecte ou la redistribution des produits agricoles (voies sommaires de

circulation, certains équipements collectifs de stockage/conservation) ; 5) des voies de désenclavement des zones de production et de desserte entre les marchés de collecte et les marchés de regroupement.

Les investissements seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales qui recevront les financements nécessaires à leurs réalisations via un guichet spécifique de l'ANFICT qui hébergera les fonds alloués par le Projet. La mission de l'ANFICT est d'allouer et de répartir des fonds entre les communes afin de réduire les disparités entre elles. L'ANFICT assure au niveau des communes des investissements structurants (aménagements hydroagricoles, aménagements pastoraux, pistes de productions, magasins de stockage, marchés, comptoirs...). L'ANFICT opère par trois guichets : 1) le fonds d'appui à la décentralisation, 2) les fonds de péréquation et 3) les fonds des appuis techniques. Les ressources de l'ANFICT comprennent des ressources publiques inscrites dans le budget de l'État, des contributions directes de PTF, d'ONG, des recettes/taxes, des dons, etc. La pleine opérationnalité de l'ANFICT n'étant pas encore assurée, en raison de la jeunesse de cette institution, de son manque d'expérience et de son déploiement récent au niveau régional, une assistance technique sera mise en œuvre par le Projet, dans le cadre de la composante 4, au niveau de l'ANFICT et en appui aux délégations régionales d'Agadez et de Tahoua.

Un appui sera également apporté aux collectivités territoriales pour qu'elles puissent assurer leur fonction de maître d'ouvrage délégué aussi bien sur les aspects techniques liés au montage des dossiers de projets que pour l'ingénierie sociale qui doit accompagner tout le processus de l'identification à la gestion des infrastructures et aménagements réalisés. Les services techniques de l'État et les organisations de producteurs accompagneront les collectivités territoriales, dans le cadre des instances existantes et à travers un dialogue permanent, dans la planification des investissements, leur implantation et la définition des modes de gestion envisagés. Cet accompagnement sera facilité par les moyens mis à la disposition de ces structures et organisations dans le cadre de la composante 4 du Projet.

Les aménagements et les infrastructures financées dans le cadre du Projet devront être réalisés sur des terrains appartenant aux collectivités territoriales. Le statut des terrains sera clarifié avant tout investissement et les actes fonciers correspondant devront être soit disponibles soit en cours de délivrance dans le respect des procédures en vigueur.

Les projets des collectivités territoriales financés dans le cadre du Projet seront soumis aux instances consultatives et décisionnelles en place au niveau régional (comité consultatif prévu par les textes de la décentralisation, comité technique prévu dans le cadre de l'I3N...). Le Projet pourra apporter son appui, à la représentation de l'I3N pour une simplification des instances régionales (intégration, fusion...) en matière d'orientation et de coordination du développement rural.

Compte tenu du caractère ciblé, au plan géographique et thématique, des investissements prévus dans le cadre du Projet, le passage des dossiers dans ces comités se fera avant tout à titre informatif, afin d'assurer une meilleure planification des autres investissements à l'échelle des deux régions et surtout de garantir la mobilisation des services techniques concernés par les infrastructures et aménagements réalisés.

La composante 1 se décline en quatre résultats :

- Résultat 1 : Des investissements ou mesures en faveur de la protection du potentiel productif des ressources naturelles sont réalisés ;
- Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagements permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations ;

- Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à la mise en marché sont améliorées ;
- Résultat 4 : La maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne le processus de concertation et de planification pour l'identification des investissements ainsi que le montage, les étapes d'approbation et d'exécution des investissements à caractère économique est renforcée.

2) Composante 2 : Appui aux mécanismes financiers visant une amélioration durable des services financiers agricoles en faveur des acteurs ruraux des filières agricoles et forestières/arboricoles.

Dans le cadre du Fonds d'appui à la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) actuellement en train d'être mis en place dans le cadre de l'Initiative 3N, un processus de concertation est en cours pour une harmonisation des mécanismes d'appui publics au financement agricole. Le projet va s'aligner sur le dispositif proposé par le HC3N et valoriser ainsi durablement les mandats des institutions financières.

Le mécanisme de financement proposé repose sur le principe de facilitation de l'accès au financement par le crédit en accordant une subvention sous la forme d'une contribution au renforcement de l'apport personnel des opérateurs privés (exploitations familiales agricoles, MPER et PME). Ce mécanisme de financement à coûts partagés s'adresse uniquement aux opérateurs privés ayant une capacité entrepreneuriale et engagés dans une activité commerciale rentable (irrigants individuels, groupements, micro entreprises rurales, PME de transformation et de commercialisation des produits agricoles).

Il prévoit un appui financier pour la partie correspondant aux investissements qui est le maillon le plus problématique dans l'accès au financement. La quote-part apportée par le Projet doit favoriser une mise en relation durable entre les opérateurs privés et les institutions financières. Le schéma général de financement repose sur un apport personnel de 10%, une contribution du Projet à l'apport personnel de 30% et un crédit d'équipement fait par une institution financière pour 60% (10, 30, 60). L'institution financière pourra compléter son financement par un crédit de financement du besoin en fonds de roulement si cela est nécessaire.

Pour les dossiers portés par les femmes et les jeunes exploitants, le taux de contribution sera majoré de 10 points afin de compenser le manque de ressources et réduire ainsi l'apport personnel de 5 points (5, 40, 55).

Le mécanisme de financement va concerner le soutien au financement de 3 catégories d'acteurs : 1) les exploitations familiales agricoles (7.500 exploitations familiales intervenant principalement dans la petite irrigation), les micros et petites entreprises rurales (400 MPER intervenant en amont et en aval de la production, notamment celles initiées par les femmes et les jeunes), les petites et moyennes entreprises (2 PME dont les dossiers pourront être accompagnés par SINERGI en relation avec des institutions financières et la société de gestion de garantie SAHFI),

Le projet participera par ailleurs à la mise en place d'outils financiers de sécurisation des opérations de crédit. L'approche consiste à substituer des sûretés réelles difficiles à obtenir et à réaliser en milieu rural par des mécanismes de sécurisation pérennes (fonds de garantie professionnels et crédit stockage professionnel). En plus de ces mécanismes financiers, le projet travaillera avec les CRA et les OPA à sécuriser les opérations de crédit en apportant des services aux opérateurs (encadrement technique, conseil de gestion, suivi post financement) en coopération avec les institutions financières (échange d'informations, accompagnement lors des visites des exploitations).

Pour cela le projet abondera le fonds de garantie « finance agricole » mis en place dans le cadre du FISAN et proposera un mécanisme de crédit stockage professionnel en vue de favoriser l'accès au crédit et d'améliorer les conditions de la commercialisation au bénéfice des acteurs des filières agricoles.

Une étude de faisabilité sur la mise en place de mécanismes de crédit stockage au Niger sera réalisée au cours de l'année 2016, à l'initiative du HC3N et du RECA. Le Projet s'appuiera sur les résultats de cette étude pour accompagner la mise en place d'un mécanisme dans les 2 régions d'intervention en lien avec d'autres projets dans les autres régions du pays.

Outre l'abondement du fonds de garantie (pour un montant de 500 millions de Fcfa) le projet apportera une assistance technique spécialisée pour accompagner la société de gestion de garantie dans l'amélioration de son offre de garantie et ses procédures avec les institutions financières clientes. Il contribuera également à la construction, et à l'équipement, de quatre lots de magasins de stockage par des opérateurs privés (OPA, commerçants ou société d'entreposage) pour une capacité de 4.000 tonnes et à des activités connexes comme la formation des opérateurs du stockage et des acteurs des filières (en lien avec la composante3), la mise en place et le financement d'un système de certification et de contrôle des opérateurs de stockage professionnel, la mise en place d'un système d'information sur les prix ou le renforcement des systèmes existant avec une plate-forme web et /ou SMS.

De manière générale, les institutions financières ont des besoins d'assistance technique pour renforcer leurs offres de services financiers performants adaptés aux besoins des clients. Le projet les accompagnera dans le développement des méthodologies et de produits financiers adaptés à l'agriculture ainsi que dans la formation des agents aux techniques de crédit agricole et au développement des technologies adaptées au crédit agricole et aux contraintes de certaines zones (distance, dispersion des populations, insécurité...) comme le recours aux services des opérateurs téléphoniques.

La composante 2 se décline en 3 résultats :

- Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières.
- Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées.
- Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture.

3) Composante 3 : Appui en faveur des acteurs locaux associatifs, communautaires ou privés sur des initiatives spécifiques de développement des filières

La composante 3 du projet porte sur la fourniture de services non financiers aux producteurs et aux autres acteurs des filières agricoles. Les institutions soutenues par le Projet ont vocation à délivrer des services sur l'ensemble des régions d'Agadez et de Tahoua et elles seront appuyées en ce sens. Toutefois, certaines activités en lien avec les infrastructures réalisées dans le cadre de la composante 1 pourront être ciblées ou orientées prioritairement sur les territoires des communes concernées.

Le projet soutiendra les activités d'appui et de supervision des directions régionales de l'agriculture (DRA) aux producteurs et à leurs organisations, y compris les CRA, et les activités de veille et de contrôle phytosanitaire. Les DRA, les directions régionales du génie rural ainsi que les directions régionales de l'environnement et les structures du Code rural seront également renforcées dans leurs rôles au sein des instances de coordination du développement rural régional et de conseils auprès des collectivités territoriales.

Les Directions du Génie Rural, de l'Environnement et les structures du Code rural seront également mobilisées, en fonction de leurs compétences respectives, par les collectivités

territoriales pour réaliser les études techniques et d'impact, sécuriser le foncier et accompagner l'exécution des travaux d'infrastructure et d'aménagement (composante 1).

Le projet soutiendra également le développement des services aux acteurs des filières par les organisations professionnelles agricoles et le renforcement des capacités d'orientation du développement régional par les structures de représentation de la profession. Ces activités seront réalisées dans le cadre d'un appui des chambres d'agriculture d'Agadez et de Tahoua et à leurs organisations paysannes afin que celles-ci puissent assurer leurs missions auprès des producteurs et des différents acteurs des filières. Les activités des CRA relatives au renforcement de la structuration des organisations professionnelles, de représentation et de dialogue seront également appuyées.

Afin que les chambres d'agriculture d'Agadez et de Tahoua puissent correctement assurer leurs missions, elles recevront des appuis du réseau des chambres (Le RECA) car ces structures sont de création récente et sont peu expérimentées.

Le projet accompagnera les services techniques et les organisations professionnelles dans la promotion, à travers le dispositif d'appui conseil et de vulgarisation, de pratiques agricoles durables, comme la lutte intégrée, l'agroforesterie, la fertilisation raisonnée et l'utilisation de fumure organique, ainsi que la sécurisation foncière par les structures du Code rural. Ces pratiques contribuent à l'adaptation aux changements climatiques (semences adaptées, techniques d'irrigation, de CRS/DRS...) tout en s'inscrivant dans une intensification agricole par une meilleure utilisation des parcelles (augmentation du nombre de cycles, rotation et association...) et une optimisation des infrastructures (puits, magasins...) et des équipements. Le projet accompagnera également ces structures sur les questions d'ingénierie sociale autour des investissements réalisés dans le cadre de la composante 1 et elles seront renforcées dans leurs capacités à appréhender et prendre en compte le rôle des femmes et des jeunes dans le développement économique des territoires.

De façon plus spécifique, le projet soutiendra les CRA pour mener des actions dans les domaines suivants :

- gestion des organisations professionnelles et amélioration de l'offre de services aux membres dans leur diversité,
- représentation de la profession au sein des organes de décisions et de coordination du développement local (région, communes) et sur le rôle des OP dans l'orientation des décisions en matière de priorités d'investissements, de modes de gestion des aménagements et des infrastructures, de gestion du foncier rural, de protection des terres agricoles et des espaces pastoraux...,
- conseil de gestion aux différents types d'exploitations,
- conseil phytosanitaire, vulgarisation des techniques de lutte intégrée et développement d'outils de diagnostic et d'identification,
- supervision et financement des services d'appui conseils proposés par les organisations paysannes et les groupements de service et de conseil,
- activités de recherche (expérimentation, vulgarisation, étude) dans le cadre de partenariats avec les instituts de recherche (INRAN) ou avec d'autres acteurs,
- amélioration des variétés cultivées à travers la promotion de semences et de plants améliorés (sélection, mise en place de pépinières...),
- études technico-économiques sur les filières agricoles qui intègrent la place des femmes dans les différents segments,

- formation professionnelle et l'appui à l'installation des jeunes (hommes et femmes), à travers un dispositif de formation de quelques mois suivi d'une aide à l'installation et d'un accompagnement dans la durée.

L'objectif de cette dernière activité est de promouvoir une génération d'agriculteurs et d'agricultrices ayant une bonne maîtrise de techniques de production modernes, adaptées et performantes, ouvert à l'innovation et en mesure d'assurer une gestion économique durable de leur exploitation. Les compétences acquises pourraient leur faciliter l'accès aux financements. Ils pourraient également constituer un vivier au sein duquel seraient recrutés les futurs paysans relais (hommes et femmes) ou animateurs et animatrices endogènes. Des expérimentations de ce type sont actuellement en cours. Elles auront été évaluées d'ici le démarrage du Projet. Une étude, sous forme d'appui technique au RECA, sera réalisée au démarrage du Projet, et poursuivi sous forme de missions de suivi, de conseil et de capitalisation, pour définir les modalités exactes de cette activité de formation professionnelle.

Le coordonnateur régional du projet et un responsable administratif et financier seront positionnés au sein de chaque DRA. Ils seront chargés d'appuyer le DRA pour l'élaboration d'une programmation annuelle globale des activités de la direction à partir de laquelle les activités soutenues par le projet seront identifiées. Le coordonnateur travaillera également avec les directions du Génie Rural et de l'Environnement pour déterminer les activités qui pourraient être soutenues par le Projet dans le cadre de conventions spécifiques et au-delà des missions d'appui à la maîtrise d'ouvrage financées via les collectivités territoriales dans le cadre de la composante 1.

Le projet apportera un appui financier aux CRA, au RECA et aux Directions Régionales de l'Agriculture, du Génie Rural et à celle de l'Environnement dans le cadre de conventions. Ces conventions porteront à la fois sur un appui institutionnel destiné à renforcer leurs capacités en moyens humains (pour les CRA et le RECA), en moyens logistiques (matériel roulant, informatique, mobilier...) et en moyens de fonctionnement. Le Projet prévoit également la construction d'un bâtiment pour la CRA d'Agadez qui est dépourvue de locaux.

La composante 3 est structurée en deux résultats :

- Résultat 8 : Les services délivrés au profit des acteurs des filières agricoles par les directions régionales en charge de l'agriculture, du génie rural et de l'environnement sont améliorés.
- Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseils au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA.

4) Composante 4 : Coordination générale du Projet

Délimitation de la zone d'intervention du projet

Le projet interviendra sur l'ensemble des régions d'Agadez et de Tahoua pour tout ce qui concerne le renforcement des services financiers et non financiers et l'appui à la coordination des interventions en matière de développement rural. En revanche, les investissements structurants seront très majoritairement concentrés dans un nombre limité de communes afin de maximiser les effets du projets en termes d'amélioration des conditions de production et de sécurisation durable des ressources en terre et en eau pour l'agriculture. Certaines réalisations, essentiellement dans le domaine de la commercialisation des produits, pourront être réalisées en dehors des communes de concentration. Par ailleurs, certaines activités auront une dimension nationale (appui à l'ANFICT, aux IF, au RECA...).

La détermination de la zone d'intervention du projet a répondu aux principes ou critères suivants. Il s'agit d'abord de la recherche d'une synergie et/ou d'une complémentarité

d'actions avec des projets en cours dans les zones. Ensuite, il est impératif de prendre en compte une cohérence spatiale, méthodologique, et thématique impliquant un renforcement des investissements. Cela se traduit par le choix de travailler dans des géo systèmes à haut rendement agricole, mais vulnérables, ceci dans l'optique de créer des zones d'intensification agricole pouvant permettre de créer le développement économique dans des espaces de concentration avec la recherche d'une maximisation des impacts sur des territoires nettement plus restreints.

Plus spécifiquement dans la région de Tahoua, il s'agit également d'assurer une continuité avec le projet Badaguichiri en voie d'achèvement afin de valoriser au mieux les acquis de celui-ci en permettant notamment la réalisation des infrastructures qui n'auront pas pu être réalisés par celui-ci avant son terme et d'assurer une meilleure valorisation économique des aménagements et ouvrages réalisés.

La zone d'intervention a été définie sur la base d'un financement global de 67 millions d'Euros correspondant au financement de l'AFD et à celui mobilisé auprès du Trust Fund de l'Union Européenne. Dans la région d'Agadez l'intervention du projet concernera le massif de l'Air avec son débouché naturel d'Agadez correspondant aux communes de Timia, Iférouane, Tabelot, Dabaga, Agadez et Tchirozérine, soit 6 communes, et à Tahoua les vallées de la Maggia et plus spécifiquement les communes de Bagaroua, Illela, Tajaé, Badaguichiri, Déoulé, Allakaye, Tamaské, Keita, Ibohmane, Garhanga, Kalfou, Tahoua 1, Tahoua 2, soit 13 communes¹³.

Cela correspond au total à 19 communes et à une population totale de 1 540 000 personnes soit une population active rurale d'environ 675 000 personnes.

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux risques sont les suivants :

- La dégradation des conditions sécuritaire dans les zones d'intervention. Cela pourrait entraîner des retards, voire la suspension temporaire de certaines activités ;
- Risques climatiques : Des sécheresses sévères, susceptibles de générer une crise alimentaire comme le pays en a déjà connu, pourraient survenir et affecter la mise en œuvre normale du projet. Dans ce cas, en accord avec l'AFD et les autorités nigériennes, plus de fonds pourraient être affectés pour intensifier les activités de « Cash for work », pour redonner aux ménages un pouvoir d'achat de céréales et éventuellement des aliments pour le bétail ;
- Le manque de cohérence dans les modalités d'appui et la nature des actions menées par les projets intervenant dans les régions de Tahoua et Agadez ;
- La faiblesse des maitrises d'ouvrage : Les aménagements et les infrastructures publiques ou communautaires réalisées dans le cadre du projet seront sous la maitrise d'ouvrage des collectivités territoriales et leur financement sera assuré selon les mécanismes prévus (ANFICT/FISAN). Le dispositif envisagé s'inscrit dans le cadre défini par l'Initiative 3N mais ce choix comporte toutefois des risques qu'il faudra prévenir : l'ANFICT n'a pas encore fait les preuves de son opérationnalité et son

¹³ Dans l'éventualité où les 67 millions d'Euros ne pourraient pas être mobilisés en intégralité, une réduction de la zone d'intervention devra être envisagée. A priori, le Projet maintiendra son intervention sur l'ensemble des communes de l'Air (région d'Agadez) citées plus haut, mais en réduisant le nombre de vallées où il interviendrait, et concentrerait son action sur la vallée de Badaguichiri et sa partie aval pour la région de Tahoua, ce qui réduirait le nombre de communes concernées soit 7 (Bagaroua, Badaguichiri, Tajaé, Illela, Allakaye, Tamaské et Garhanga) au lieu des 13 du scénario initial.

déploiement en région n'est pas encore effectif (prévue en 2016), mais un appui en renforcement des capacités est en cours par plusieurs PTF et ce projet y contribuera.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont les suivantes :

- La situation sécuritaire des zones d'intervention du projet reste stable;
- La coordination des bailleurs (tant au niveau national que régional) est efficace ;
- Les maîtrises d'ouvrage déléguées pressenties (ANFICT/FISAN) sont fonctionnelles, avec l'appui des PTF.

Des mesures d'atténuation ont été prises en considération :

- L'organisation de l'Unité de gestion du projet a été pensée en tenant compte des conditions d'intervention dans la région d'Agadez en termes de sécurité des personnes (zone formellement déconseillée au séjour des ressortissants français par le Ministère des Affaires étrangères) ;
- Le projet s'inscrira dans une logique de complémentarité avec les autres intervenants de la zone et recherchera autant que possible une mutualisation des moyens pour mener son action. Le projet prévoira aussi un appui aux instances de coordination et de dialogue et la mise en place d'outils spécifiques pour faciliter leur mission ;
- Des assistances techniques ont été prévues pour s'assurer que les partenaires opérationnels du projet (ANFICT, IF, Services techniques et CRA) seront bien en mesure de mettre en œuvre les activités prévues et qu'ils ne freineront pas l'exécution du projet et ne contrarieront pas les impacts attendus par sa mise en œuvre.

3.4. Questions transversales

Les jeunes et les femmes participeront aux activités « Cash for work » (CFW) et bénéficieront d'un accès privilégié aux financements (montant de l'apport personnel réduit), aux parcelles aménagées, à la formation et aux services. Les activités agricoles traditionnellement réalisées par les femmes, culture de légumes, ... ou liées par exemple à la transformation des produits, feront l'objet d'appuis spécifiques pour améliorer les techniques et la rentabilité et pour assurer leur promotion et leur diffusion.

Le projet s'adresse principalement aux groupements de producteurs, aux ménages et aux individus ayant des capacités de production ou intervenant le long des filières agricoles, mais inclura jusqu'à un tiers de bénéficiaires en situation d'extrême vulnérabilité qui bénéficieront d'opportunités d'emplois directs et indirects tout le long des filières du fait du développement économique induit par les actions du projet. Les bénéficiaires ayant plus de capacités de production pourraient cultiver des surfaces plus importantes et contribuer ainsi à une réelle relance agricole (qui favoriserait tous les groupes, y compris les plus vulnérables).

Les jeunes ayant un rôle important en termes de travail, de contribution communautaire, et de chances données à l'innovation organisationnelle ou technique, seront fortement impliqués dans toutes les actions menées et notamment pour les programmes de formation professionnelle agricole et pour devenir des « paysans relais » en matière d'appui conseil et de vulgarisation agricole. Par ailleurs, et surtout, les femmes auront un rôle essentiel en termes de sécurité alimentaire pour les zones d'intervention. Dans ce contexte, une attention particulière à l'approche genre sera accordée dans la mise en œuvre de ce projet. Des activités spécifiques seront identifiées par les services techniques et les organisations professionnelles agricoles lors des programmations annuelles et recevront le soutien financier du projet. Au-delà ces structures seront encouragées à prendre davantage en compte les actions en faveur des femmes dans l'objectif de renforcer les capacités des femmes afin de rééquilibrer et d'améliorer leur rôle et leurs responsabilités au sein des ménages ainsi que leur implication dans le système économique et dans la société (notamment dans les mécanismes de dialogue-réconciliation).

Préservation de l'environnement. L'action intègre les valeurs de développement durable et de protection du patrimoine agricole local. Les alternatives proposées (filières vivrières et maraichères) permettront de répondre de manière intégrée aux besoins des populations via des techniques durables d'utilisation des ressources naturelles (sol, eau, végétation) dans un contexte fortement marqué par les effets des changements climatiques. Dans cette logique, des actions de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne notamment la restauration des terres et du couvert végétal (reboisement et ensemencements) seront conduites à grande échelle, en particulier en amont des surfaces irriguées, et intégré dans des schémas/projets de gestion des territoires pour les protéger durablement sous la responsabilité de comités de gestion inclusif. Ceci permettra de distribuer des revenus importants, à travers le « cash for work », à une main d'œuvre rurale abondante, jeunes, femmes et autres personnes vulnérables. Ces actions sécuriseront à long terme la production, et ainsi la sécurité alimentaire et la résilience des populations, tout en inscrivant l'activité agricole dans une perspective de gestion durable des espaces et des ressources pour l'ensemble des usages et singulièrement les usages pastoraux ou halieutiques.

Prévention des conflits. Les activités prévues veilleront à contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la construction de la paix avec une attention particulière pour les groupes à risque. Le ciblage des bénéficiaires prendra en considération les fractures sociales existantes aux niveaux communautaires pour prévenir les risques de possibles conflits qui pourraient être provoqués par des actions d'assistance extérieure (y compris suivant le principe du « *do no harm* »). La cohésion sociale fait partie des objectifs spécifiques de l'action et prévoit une série d'activités ciblées.

Etude d'impact environnemental et social : Le projet contractera avec le Centre national pour la surveillance écologique et environnementale (CNSEE), qui dépend du ministère de l'Environnement, pour assurer le suivi environnemental du projet, y compris la surveillance de l'évolution des eaux souterraines. Le même type de surveillance est déjà en cours sur le projet Badaguichiri depuis 2012 et même depuis 2005 sur la même région dans le cadre d'un précédent projet financé par l'AFD. Une expérience significative existe donc avec le CNSEE et cette collaboration sera poursuivie.

3.5. Parties prenantes

Les bénéficiaires finaux du projet sont les Nigériens, et en particulier les populations des deux régions ciblées. Une part importante des ouvrages financés par le projet seront construits par des entreprises mobilisant une main d'œuvre locale (et notamment les jeunes et les femmes) dans une approche « cash for work » (CFW).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère de l'Agriculture. Les activités prévues seront mises en œuvre en collaboration étroite avec les administrations et institutions concernées (Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement..., Haut-commissariat à l'Initiative 3N, collectivités territoriales, chambres d'agriculture, etc.). Des ONG locales ou des structures privées seront impliquées dans la mise en œuvre de certaines activités pour lesquelles elles ont une valeur ajoutée, notamment pour la mise en œuvre d'activités prévues dans la région d'Agadez où les contraintes d'interventions sont les plus importantes (distances, dispersion de la population).

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

Le période de mise en œuvre opérationnelle de cette action est de 52 mois à partir de la date d'adoption de cette Fiche d'action.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

4.3.1. Gestion indirecte avec une agence d'un État membre

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015.

Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'AFD est bien implémenté au Niger, et possède une expérience solide dans le secteur agricole du pays.

Le Comité de pilotage assure les fonctions d'orientation, d'arbitrage et de résolution des blocages. Il approuve les programmes, budgets, audits et rapports d'activité. Il serait composé du MAG (Président) et des ministères sectoriels impliqués (Commerce, Economie et Finances, Décentralisation, Elevage, HC3N, Environnement), ainsi que du RECA, des 2 conseils régionaux, de représentant des communes, etc. Les représentants des PTF soutenant des projets sur les mêmes thématiques seront invités comme observateurs. L'Etat pourrait décider d'instaurer un Comité de pilotage unique pour tous les projets du même type, au moins au niveau régional, ce qui comporterait de nombreux avantages en termes de synergie, complémentarité et pour la capitalisation.

4.4. Budget indicatif

Gestion indirecte avec l'AFD	Projet cofinancé UE et AFD		
	Contribution Trust Fund UE (EUR)	Contribution AFD (EUR)	TOTAL (EUR)
4.3.1 – Gestion indirecte avec AFD, dont (montants indicatifs)	30 000 000		
<i>Composante 1</i>	<i>23400 000</i>	<i>15 900 000</i>	<i>39 300 000</i>
<i>Composante 2</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 100 000</i>	<i>12 100 000</i>
<i>Composante 3</i>	-	<i>5 000 000</i>	<i>5 000 000</i>
<i>Composante 4 → est-ce que c'est une vraie composante???</i>	-	<i>6 700 000</i>	<i>6 700 000</i>
Communication et visibilité	300 000	100 000	400 000
Evaluation et Audit	300 000	200 000	500 000
Imprévus	-	3 000 000	3 000 000
TOTAL	30 000 000	37 000 000	67 000 000

4.5. Évaluation et audit

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.